

QUALIFICATIF COUPE DE FRANCE

CARPE ZONE NOUVELLE AQUITAINE

26 & 27 JUIN 2021 FRÉGÉNEUIL 16000



*Epreuve devant respecter le
règlement sportif de la Commission Eau Douce de la FFPS*

Garbolino

RIVE

Sensas
Succès garanti !

Sponsors Officiels

VERMINIERE
DEL'OUEST

PROVENCE PASSION APPÂTS
JEROME VALLET
05 03 45 03 27

M M A
Entrepreneurs
d'Assurances

LES APPÂTS
DU CENTRE

Infos du site et des secteurs

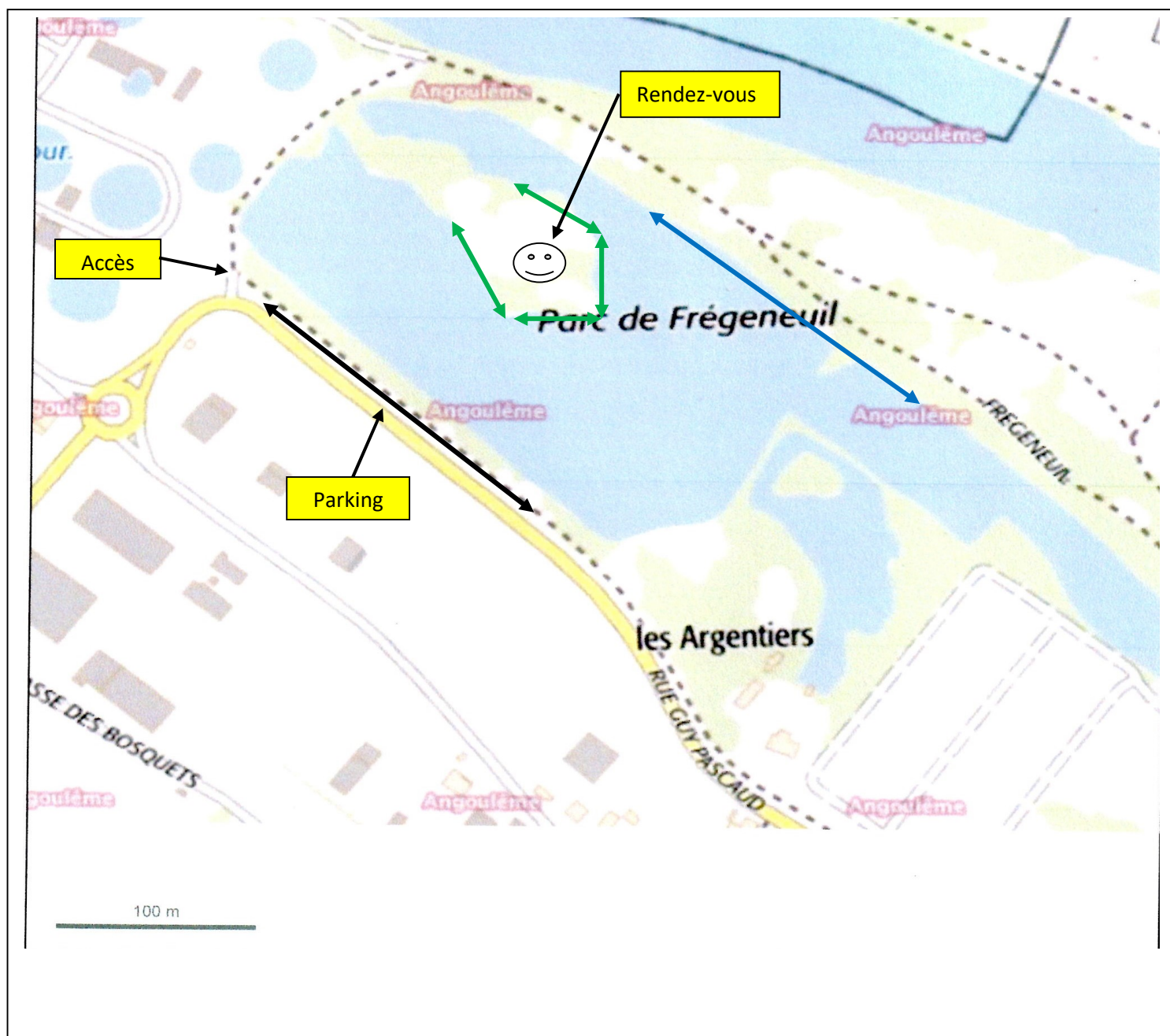
Poissons dominants Carpes

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	vert		X
Secteur B	bleu		X

Anguille	Interdite
Brochet	Interdite
Sandre	Interdite
Truite	Interdite

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur A	1 m 20	Nul
Secteur B	1 m 20	Nul

Plan des secteurs



Les limitations

	Maximum	Particularités
Cannes	13 m	
Amorce	8 L tout compris	(Amorce, graines cuites, pellets)
Esches totales	2 L	(Fouillis et vers de vase interdit)
Dont Vers de terre	1 L	

Les horaires

	Vendredi	Samedi	Dimanche
Rendez-vous		8h30	8h30
Tirage au sort		9h30	9h30
Entrée dans les box		10 h	10 h
Début des contrôles (*)		10h50	10h50
Amorçage		11h50	11h50
Début de la manche		12 h	12 h
5 minutes		16h55	16h55
Fin de la manche		17 h	17 h
Palmarès		18 h	18 h

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Les points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS pour tout rassemblement
Samedi	x		N 45°39'29,002'' E0°7 '53''
Dimanche	x		
Palmarès	x		

Les informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	Patrick BELLAMY	06 16 35 04 89	beldel@free.fr
En cas de forfait	Patrick BELLAMY	06 16 35 04 89	beldel@free.fr
Renseignements	Henri ORRE	06 08 74 53 70	hophophop16@hotmail.fr

COVID-19 : Respect des gestes barrières, port du masque obligatoire, respect du sens de la marche pour le tirage et pour la restauration (En action de pêche, le masque n'est pas obligatoire).

Inscriptions : 20€ par pêcheur, chèque à l'ordre du CDPS 16 à adresser à :

Patrick BELLAMY, 6 rue des Rétameurs Mallenville - 16140 FOUQUEURE

Date inscriptions limite 24 juin 2021

Règlement particulier

Carte de pêche interfédérale obligatoire, entraînements autorisés.

11. PARTICULARITES

11.1.1. La pêche au moulinet est interdite, la longueur maximum des cannes est limitée à 13 mètres

11.1.2. Pour l'amorçage, seule la coupelle est autorisée.

11.1.3. La fronde est autorisée uniquement pour l'agrainage.

11.1.4. Seul les hameçons sans arillons sont autorisés, la taille maximum autorisée est la N°10 (écartement 7mm).

11.1.5. La tresse est interdite pour les corps de ligne et bas de ligne.

11.1.6. Le fouillis et les vers de vase sont interdits dans l'amorce et à l'hameçon.

11.1.7. Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins, amours blancs.

11.1.8. L'épuisage est obligatoire.

11.1.9. Quelle que soit la circonstance, il est formellement interdit de saisir un poisson par les yeux.

11.1.10. Les poissons devront être mis en bourriche à l'aide de l'épuisette, en cas d'impossibilité, très gros poissons, le tapis de réception est obligatoire.

11.1.11. Les amours blancs, poissons très fragiles, doivent être pesés dès l'épuisage et remis à l'eau immédiatement par un commissaire ou un témoin.

11.1.12. Il est interdit de mettre plus de 25 kilos (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7 kilos) dans une même bourriche.

11.1.13. S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, elle ne sera comptabilisée que pour 25 kilos.

11.1.14. En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson.

Buvette, restauration, hébergement

Buvette & restauration – Livraison sur poste de pêche

Formule 2 sandwichs + 1 boisson ou 2 boissons + 1 sandwich pour 6€

COVID-19 : Respect des gestes barrières, port du masque obligatoire, respect du sens de la marche pour la restauration.

Hébergement : A découvrir pension de famille « Chez Paulette »

13 Place de la Marne (tout près de Frégeneuil)

05 45 91 49 76 chezpaulette@wanadoo.fr

Campanile 114 rue de ROYAN

16170 SAINT-YRIEX tél : 05 45 69 78 95

Première classe route de ROYAN

16170 SAINT-YRIEX tél : 05 45 95 02 09